

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **19 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°05.01.26

OBJET : PROGRAMME D'AIDE AU LOGEMENT ET A L'AMÉNAGEMENT (PDLA) : ATTRIBUTION A VENDÉE HABITAT

M. Laurent BERTAUD, Adjoint en charge de l'Urbanisme expose :

Pour le projet de construction de 14 logements sur la Zac de la Caillonnaire – tranche 6, Vendée Habitat pourrait bénéficier, via la Commune de ROCHESERVIÈRE, d'une aide du Département de la Vendée dans le cadre du programme départemental Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement (PDLA).

Une enveloppe est encore mobilisable pour l'exercice 2026.

Aussi, il est proposé de flécher à Vendée Habitat :

- 10 000 € par logement soit **50 000 € pour 5 logements** sur la partie « dépenses éligibles au titre des travaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** cette proposition et l'orientation du fléchage ;
- **SOLLICITE** le Département de la Vendée pour l'octroi de l'aide ci-dessus citée à Vendée Habitat ;
- **CHARGE** le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIÈRE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance

Véronique BERGER MACOIN



Le Maire

Bernard DABRETEAU

